Quarantième Année — N° 354 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 18 DÉCEMBRE 1895

Une querelle qui se gâte

On savait vaguement que le cabinet de Washington, au mois de juillet, avait posé une sorte d'ultimatum à l'Angleterre au sujet de son différend avec le Venezuela, et, depuis, des bruits assez fâcheux avaient couru sur l'aigreur apportée par les deux parties en présence dans ce différend ; mais on ne s'attendait certes pas à ce que, tout d'un coup, la conversation montât au ton où vient de la mettre M. Cleveland dans un message qu'il a adressé au Congrès. Jamais, en effet, la doctrine de Munroë, en vertu de laquelle les Etats-Unis s'arrogent un droit supérieur de protectorat sur tous les Etats des deux Amériques, n'avait été poussée jusqu'à des conclusions aussi extravagantes, et jamais on n'a vu, non plus, un gouvernement parler d'un autre avec un tel mépris des formes quand il ne doit pas y avoir la guerre au bout.

« Je ne me dissimule en rien, écrit M. Cleveland, la pleine responsabilité que j'encours, et je me rends parfaitement compte des conséquences qui peuvent en découler.

» Tout en reconnaissant que c'est une chose pénible que d'envisager deux grandes nations de langue anglaise dans une position réciproque autre que celle de la concurrence amicale dans la marche vers le progrès et vers la paix, j'estime qu'il n'y a pas de calamité comparable à celle qui résulte d'une soumission passive aux torts, à l'injustice, ni comparable à la perte de l'honneur national. »

A Londres, où John Bull déteste la conversation avec Jonathan parce que celui-ci se met aussitôt à crier et ne veut rien entendre, ou demeure tout abasourdi devant ce *quos ego* américain, et l'on ne s'y fait guère d'illusion au sujet de la gravité du conflit, d'autant que le Venezuela, semblable à certains roquets, se montre d'autant plus intransigeant et plus provoquant qu'il se sent plus soutenu, de telle manière que l'honneur est engagé.

Sans doute, le *Times* espère que le bon sens du peuple américain protestera contre le procédé du président de la République américaine, mais nous ne croyons pas qu'au fond, il se leurre à ce point, car c'est avec un véritable enthousiasme que le message a été accueilli aux Etats-Unis, et démocrates comme républicains l'approuvent et paraissent décidés à s'approprier sans restriction les principes qu'il avance, aussi bien celui en vertu duquel la forme républicaine est intangible dans les deux Amériques que le droit des Etats-Unis à intervenir dans tous les conflits entre une puissance européenne quelconque et un Etat du continent américain.

Quelques journaux de Londres voient bien un manifeste électoral, mais ce n'est là qu'un des petits côtés de la question et le *Daily Telegraph* s'embarque bien à l'aventure quand il trouve, en cela, un motif de plus pour repousser les prétentions extravagantes de M. Cleveland. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il est dans les traditions du parti républicain de se montrer beaucoup plus chatouilleux au sujet du chauvinisme que les démocrates. Ils éventeront, peut être, le coup de parti tenté par M. Cleveland, mais le Foreing-Office n'y gagnera guère.

C'est donc de toutes façons une grosse affaire qui tombe sur les bras de lord Salisbury, et il doit bien maudire le guêpier où l'a fait tomber le Venezuela, cette mauvaise petite mouche qui, par contre-coup, grâce à son bourdonnement et à ses piqûres, met en échec tous les beaux plans élaborés à Londres en vue de l'Orient.

Sans aller jusqu'au *World*, qui dénombre pompeusement les forces navales américaines et sonne déjà le branle-bas, il faut en effet entrevoir la possibilité d'une rupture et s'y préparer.

On ne serait pas fâché à Londres de nous entraîner dans la querelle, du fait de nos difficultés de règlement de frontières avec le Brésil; mais il ne faut pas s'imaginer que nous nous prêterons, en cette occasion, à faire le jeu des diplomates du Royaume-Uni, isolé aussi bien aux Etats-Unis qu'en Orient et dans l'Extrême-Orient,

A l'Angleterre de s'appliquer maintenant la fameuse devise italienne : *fara da se*, Nous serons curieux et amusés de voir l'usage qu'elle en fera à l'égard de ce frère Jonathan qui a un si mauvais caractère.

LA NOUVELLE FLOTTE

Pendant la discussion du budget de la marine qui a eu lieu à la Chambre, le rapporteur, M. Camille Pelletan, a indiqué que le ministre et la commission du budget se mettraient d'accord sur les modifications à apporter au programme des constructions neuves de la flotte. Le *Matin* se dit en mesure de faire connaître la teneur de cet accord et la nature exacte des modifications dont il s'agit.

Le nouveau programme à entreprendre l'année prochaine comprendra :

1° Un cuirassé moyen, à vitesse réduite, le *Henri IV*, d'un type très contesté, et dont le plan n'est pas encore arrêté définitivement par la direction du matériel. Il déplacera environ 7000 tonnes et possèdera un rayon d'action aussi grand que possible.

2° Un grand croiseur rapide, *Jeanne d'Arc*, dont voici les principales caractéristiques :

Déplacement : 10,960 tonnes ; puissance maxima : 28,500 chevaux ; vitesse : 23 nœuds ; approvisionnement de charbon : 2,100 tonneaux ; rayon d'action à 10 nœuds : 15,000 milles ; armement : 2 canons de 194 millim., 8 canons de 138 millim. et 12 de 100 millim. à tir rapide ; 24 canons-revolvers et mitrailleuses ; 2 tubes lance-torpilles ; état-major et équipage : 666 personnes.

3° Deux avisos-torpilleurs, le *Dunois* et le *La-Hire*, dont voici les principales caractéristiques :

Déplacement : 896 tonneaux; puissance de la machine: 6,400 chevaux; vitesse : 23 nœuds; capacité des soudes à charbon : 137 tonnes; rayon d'action à 10 nœuds : 5,000 milles; armement : 6 canons de 65 millim. et 6 de 47 millim. à tir rapide; 2 tubes lance-torpilles; état-major et équipage : 128 hommes.

Comme on le voit, le croiseur *Jeanne-d'Arc* est certainement le spécimen le plus remarquable de la flotte qui sera mise sur les chantiers en 1896.

Le *Henri IV* et le *Jeanne-d'Arc* seront construits dans les arsenaux; les deux avisos par l'industrie privée.

L'affaire Dupas

Paris, 18 décembre. — Un calme relatif a succédé à la grande agitation d'hier. Aucune perquisition n'a été opérée ce matin. M. Espinas n'a entendu personne, contrairement à ce qui a été avancé par quelques journaux du matin.

Dupas a été extrait, ce matin, de la cellule qu'il occupait au Dépôt et conduit au service anthropométrique de M. Bertillon, où il a été mensuré et photographié en présence du juge d'instruction. Il paraissait plus irrité qu'abattu.

Disons à ce sujet que les agents chargés de l'arrêter ne possédaient qu'un « signalement parlé » de l'ancien agent de la sûreté, et c'est sur un signalement verbal qu'ils ont pu le reconnaître et, comme on le sait, mener à bien leur mission.

Dupas s'est plaint énergiquement des mesures de rigueur dont il était l'objet et a déclaré, nous assure-t-on, qu'il était dorénavant décidé à faire bien des révélations que jusqu'à ce jour il avait hésité à faire connaître.

On a dit que M. Leprourst, chef de la première brigade des recherches, était parti pour Bucarest, afin de faire, dans cette ville, une enquête sur le séjour qu'y fit Arton et sur la valise qu'il y a abandonnée; à la préfecture de police, on dément cette nouvelle et on prétend que M. Leprourst n'a pas quitté Paris.

La *Patrie* dit toutefois que M. Leprourst n'a pas reparu au palais de justice, tandis que le *Paris* déclare l'avoir vu dans les couloirs du palais.

D'ailleurs, comme toujours en pareille circonstance, les versions les plus diverses ont couru, et il convient d'en laisser la responsabilité aux journaux qui les mettent en circulation.

A diverses reprises, on conseilla à Dupas de ne pas se laisser arrêter et de partir à l'étranger, on lui en donna même tous les moyens, mais il s'y refusa constamment pour des raisons particulières connues de lui seul et offrit même, la semaine dernière, de se mettre à la disposition du parquet, si on le jugeait nécessaire.

Nous savons de la meilleure source que le parquet ne répondit pas à sa lettre datée du 15 décembre.

Malgré l'arrestation de Dupas, la police fait encore surveiller aujourd'hui le domicile de l'ancien secrétaire de M. Soinoury. Toutes les lettres à son adresse sont saisies, et nous savons qu'une personne chez laquelle Dupas se rendait fréquemment, rue d'Astorg, a reçu hier, dans l'après-midi, la visite d'un commissaire de police.

Mme Dupas chez le juge d'instruction

A midi, M. Dupas, a été conduit au cabinet du juge. M. Espinas était à ce moment en conférence avec M. Atthalin, procureur de la République.

Mme Dupas a été entendue ensuite par M. Espinas. Elle était en proie à une très vive émotion. Elle a déclaré au juge ne rien savoir des faits qui ont provoqué l'arrestation de son mari. Elle est toujours demeurée étrangère aux actes de ses fonctions.

On a perquisitionné hier au domicile commun. On n'y a rien trouvé. « Si l'on suppose que M. Dupas possède des papiers intéressants j'ignore, et a-t-elle dit, où ces papiers ont pu être cachés ».

Mme Dupas a demandé au juge de faire apporter des vêtements à son mari. L'autorisation lui a été accordée. Elle a été également autorisée à causer quelques minutes avec le détenu dans le couloir qui donne accès dans le cabinet du juge. L'entretien a eu lieu sans témoin. Tout au moins, la surveillance était exercée de loin.

M. Raoul Royère

Pour prouver qu'il n'était pas arrêté et pour bien montrer surtout qu'il redoutait peu de l'être, M. Royère est venu déjeuner ce matin au buffet du palais. Il s'est montré aussi gai que possible et a surtout insisté sur ce fait qu'il n'était venu que pour bien prouver qu'il restait libre.

En fait, il n'est point cité à l'instruction aujourd'hui.

A deux heures, M. Raoul Royère, qui avait fait prévenir, par Me Desjardins, M. Espinas du désir qu'il avait de le voir, s'est présenté à l'instruction. Questionné au passage par les reporters, l'avocat conseil d'Arton a dit :

« Contrairement à ce qu'ont affirmé ce matin certains journaux, je viens ici les mains et les poches vides. Je n'ai jamais eu en ma possession les documents intéressants auxquels on a fait allusion. Il me serait donc difficile d'en livrer.

» J'ai été, hier encore, à l'occasion de son arrestation à Londres, l'avocat-conseil d'Arton. Il y a eu entre nous échange de lettres autrefois et hier, mais ces lettres n'ont jamais eu d'autre caractère que celui de lettres adressées par un client à son avocat.

» Que pourra nous demander M. le juge Epinas ? Je l'ignore. Ce qui est vrai, c'est que jouant même une grosse partie, car je pouvais avoir bien des raisons pour me méfier de lui, j'ai favorisé l'entrevue de Venise que Dupas m'avait dit vouloir, afin d'arriver à une entente entre le gouvernement et Arton.

» Depuis cette entrevue, je n'ai plus eu aucune relation avec Dupas. Je n'en ai pas eu d'autres avec Arton, si ce n'est au point de vue de son extradition même. »

Enfin M. Royère s'est résumé aussi bien par un mot que par un geste. « Je ne suis pour rien, a-t-il dit, dans la lettre envoyée au *Figaro*, et si j'avais été consulté à ce sujet, je me serais opposé à ce qu'elle fut écrite, car son premier effet sera de priver Arton, lors de sa comparution devant le banc de la Reine de la présence précieuse pour lui de M. Dupas. »

Paris, 18 décembre. — Entré à 3 heures 1/2, M. Royère a quitté pendant un certain temps le cabinet du juge d'instruction. Pendant cet intervalle, M. Espinas a conféré avec M. Atthalin, procureur de la République, et M. Cochefer.

A 5 heures, M. Royère fut introduit à nouveau et peu après, Dupas était ramené dans le cabinet de M. Espinas qui se livra à un interrogatoire contradictoire,

Cette confrontation durait encore à 6 heures.

Paris, 18 décembre. — A 6 heures 1/2, l'interrogatoire de M. Royère est terminé et à sa sortie du cabinet du juge il est très entouré par les journalistes présents qui le pressent de questions, mais le conseil d'Arton déclare s'être borné à répéter devant le juge ce qu'il leur avait dit avant d'y entrer. M. Dupas vient d'être réintégré au dépôt.

Un petit incident

M. Flory est venu ce soir dans le cabinet de M. Espinas. A peine l'expert était-il entré dans le cabinet qu'une jeune femme s'y est précipitée.

— Vous n'êtes pas inculpée, madame, lui dit le juge. Et il la fit mettre à la porte par les garçons de bureau.

Celle-ci, se tournant vers les garçons, leur dit :

— Vous ne me mettiez pas à la porte lorsque je vous donnais de l'argent. La justice ne fait rien que par argent.

On croyait que c'était une personne intéressée aux affaires Souligoux ou Dupas ; il n'en était rien : c'est une femme que son médecin veut faire interner comme folle.

Paris, 18 décembre. — M. Georges Royère, le frère du conseil d'Arton, rencontré par un de nos confrères, s'est déclaré outré des bruits de suicide ou d'arrestation qui avaient circulé sur le compte de son frère. Il est bien décidé à se défendre et il agira dès que le procès Arton et consorts sera terminé. car nombre de vilenies ont été, dit-il, tentées contre son frère et lui.

« Moi, personnellement, ajoute-t-il, j'ai eu à subir une tentative de chantage de la part d'un député et d'un agent secret de la police. J'ai les noms et je les dirai plus tard. Pour le quart d'heure, je me tais; il est des allégations auxquelles on ne répond que par la police correctionnelle. »

Détails rétrospectifs

Paris, 18 décembre. — Dans les couloirs, M. Cochefert déclare que ni lui ni M. Bernard n'ont été chargés aujourd'hui d'aucune mission au dehors. M. Espinas, en les faisant appeler, désirait uniquement des renseignements complémentaires sur les opérations des deux derniers jours.

A 6 heures 45, Mme Dupas est revenue, apportant pour son mari une valise contenant des vêtements chauds. On dit quelle pourra voir chaque jour son mari.

Comme détail rétrospectif, on dit que lorsqu'on a voulu le mesurer, M. Dupas a fait quelques difficultés, mais devant la menace que la force serait employée au besoin il s'est laissé faire sans plus dire un mot.

L'opération n'a pas eu lieu dans la salle commune où des malfaiteurs de tous genres y sont soumis chaque jour.

L'instruction sur l'affaire Dupas

Paris, 18 décembre. — Du *Figaro* de demain :

« Quand Mme Dupas est sortie du cabinet du juge d'instruction, de grosses larmes roulaient sur ses joues et on l'a entendue s'écrier à plusieurs reprises, en se dirigeant vers la porte : « C'est infâme ! C'est infâme ! »

Le motif de l'arrestation de M. Dupas

Paris, 18 décembre. — Le *Gaulois* publie demain une dépêche parvenue à Mme Dupas quelques heures après l'arrestation de son mari, suivie d'une lettre de confirmation, le tout émanant de Me Newton, avocat d'Arton, et priant M. Dupas de venir déposer devant la cour du Banc de la Reine pour témoigner à l'appui des faits contenus dans sa brochure : « *Pourquoi on n'a pas arrêté Arton ?* »

Cette lettre disait que l'appel devait avoir lieu jeudi ou vendredi au plus tard. Le *Gaulois* commente ainsi cette information :

« Il n'est pas difficile de trouver, là, les raisons déterminantes de l'arrestation de M. Dupas. »

Dupas prétendûment réfractaire et bigame

La journal *La Petite Gironde* raconte que Dupas est réfractaire à la loi militaire et qu'il est bigame.

Un départ mystérieux

Le *Figaro* raconte ce matin qu'un député « qui passe pour un des aigles de la gauche radicale, après avoir brillé d'un vif éclat dans le centre opportuniste », est parti secrètement pour Londres hier soir, dans le but de se convaincre si son nom ne figure pas sur les listes d'Arton.

La *France* tient à produire sa version, et elle dit que ce voyage précipité, accompli dans des circonstances mystérieuses et sous le couvert d'un quasi-déguisement, bien qu'absolument ignoré de la préfecture de police, cache un autre motif. Ce député, qui fait partie du fameux syndicat secret dont nous avons déjà parlé, se rend auprès de George Mathews, l'avocat chargé de défendre Arton dans le procès du Banc de la reine, dans le but de remettre à l'éminent maître du barreau londonien le montant de ses honoraires s'élevant, dit-on, à un chiffre respectable.

On assure de plus que ce mystérieux voyageur est chargé auprès du corrupteur d'une mission tout à fait spéciale de M. Ribot.

L'APPEL D'ARTON

devant la cour du Banc de la Reine

La *Liberté* publie la dépêche suivante :

« Londres, 18 décembre. — L'appel d'Arton viendra demain matin devant la cour du Banc de la Reine. Il faut, du reste, s'attendre à ce que la demande d'ajournement du défenseur soit admise, et l'affaire serait renvoyée à huitaine pour être discutée au fond.

M. GORON CHEZ ARTON

Curieuse interview avec le prisonnier d'Holloway

Obstacles franchis. — Le cas de M. Dupas jugé par le détenu. — M. Royère confirme. — La police d'Arton en 1893. — Aucun syndicat pour les frais d'avocat. — Ceux qui lui sont fidèles.

M. Goron, ancien chef de la Sûreté, actuellement rédacteur au *Matin*, a eu, avec Arton, dans la prison d'Holloway, une interview des plus intéressantes. Voici *in extenso* le récit de cette conversation :

Londres, 18 décembre. — Voir Arton n'est pas chose facile, et les difficultés que j'ai eues à vaincre, pour être admis auprès de lui, comme reporter, ne sont pas moins grandes que celles que je rencontrais dans mes pérégrinations à travers l'Europe, lorsque je fus chargé de le rechercher, comme chef de la Sûreté.

Tout le monde me dit que, depuis l'incident Georges Lefèvre, aucun journaliste ne pourra franchir le seuil de la prison d'Holloway. Des avocats, des magistrats même, connaissant bien les lois anglaises et la situation nouvelle qui est faite au prisonnier, m'assurent que je ne réussirai pas à le voir. J'écris cependant au secrétaire de la « Prison Commission » au Home Office, et j'ai son de signer de mon nom et de mes qualités : « ancien chef de la Sûreté à Paris, attaché au journal le *Matin*. » Cela, pour éviter toute équivoque.

La réponse ne se fait pas attendre. L'enveloppe porte : *On her majesty's service*. Pour que ma demande soit examinée, il faut que j'indique la nature exacte de la conversation que je désire avoir avec Emile Arton.

Je porte moi-même ma nouvelle requête au Home office où je suis reçu par le secrétaire de la « Prison commission », M. Layton.

Je lui explique que j'appartiens au journal le *Matin* et je ne lui cache pas qu'à l'époque où Arton a quitté la France, j'exerçais les fonctions de chef de la Sûreté. J'ajoute que je serais désireux, ayant été mis en cause, d'avoir des explications sur divers articles émanant d'Arton et publiés dans les journaux.

M. Layton me fait comprendre que depuis les derniers événements, les plus grandes précautions sont prescrites : mais sur ma promesse que je me garderais bien de traiter, avec le prisonnier, de questions pouvant prêter à une mauvaise interprétation, il veut bien faire une exception pour moi, sous la condition qu'un officier de police parlant français assisterait à l'entretien.

On me remet une lettre m'autorisant à interviewer Emile Arton, dans une pièce autre que celle réservée d'habitude aux visiteurs. *In a room other than ordinary visiting room.*

A la prison d'Holloway

Une heure après, je suis devant la prison d'Holloway, au bout de Camden road, à cinq milles du Home Office.

L'aspect est tout différent de nos prisons. C'est un immense bâtiment en pierres avec des tourelles qui le font ressembler à un château fort.

Je remets ma lettre au portier, qui me dit qu'on va de der à Arton s'il consent à ma visite. Me voici bientôt da cabinet de M. Milman, gouverneur d'Holloway, un homme fort aimable. Il me déclare en bon français, que l'entretien aura lieu dans cette pièce même, et qu'il y assistera.

Arton est aussitôt introduit. Je le reconnais assez difficilement, la coupe de sa barbe n'étant plus la même, mais quand je songe à la photographie de lui que j'ai eue entre les mains, je me dis qu'avec cela, les agents qui ne l'avaient jamais vu auraient pu le rencontrer à Piccadilly et lui demander du feu. Cette photographie lui ressemble comme je ressemble à Behanzin.

J'entame le premier la conversation, et, pour bien spécifier tout de suite le but de ma visite, je déclare à Arton que mon service, alors que j'étais chef de la Sûreté, n'a fait qu'une chose : tous les efforts pour le découvrir et l'arrêter.

Arton paraît se rendre bien compte que la préfecture de police n'avait aucun intérêt à lui être agréable, pas plus qu'à ceux — s'il en existe — qui tenaient à ce qu'il ne fût pas pris.

Je lui parle de sa lettre au *Figaro*, du tapage qu'elle a fait et des conséquences qu'elle a eues.

— Dupas, lui dis-je, va être poursuivi, et qui sait comment tout cela tournera.

Arton réfléchit une seconde, puis, haussant les épaules comme pour se décharger des responsabilités qui pourraient peser sur lui :

— Que voulez-vous ? répond-il, on ne peut pas dire que j'aie parlé souvent; mais j'ai été tellement écœuré de toutes les fausstés que l'on a dites et que l'on a publiées que j'ai pris le parti d'écrire cette lettre, qui est, je vous le jure, l'expression de la vérité. Croyez-vous que, pour la première fois que je m'expliquais, j'aurais débuté par un mensonge ?

— Alors, ce que raconte M. Dupas dans sa brochure est vrai ?

— Absolument exact. Du reste, tout est corroboré par M. Royère, qui, avant de quitter Londres, l'autre jour, a fait sur la foi du serment, une déclaration formelle chez un *commissionner of baths* (sorte de sollicitor qui a le droit de recevoir.

« C'est comme mon avocat, M. Newton, pourquoi voulez-vous qu'il mente ? Il ne tient pas plus à moi qu'à un autre client. Il va prêter serment lui-même devant la cour du Banc de la reine. Or, vous savez aussi bien que moi que les faux témoins encourent ici la peine des travaux forcés.

Dupas dit vrai

Arton s'arrête, puis me regardant bien fixement :

— Mais, c'est vraiment curieux de voir qu'un homme comme vous a l'air de croire aux dénégations des personnages qui sont en cause, des Lefèvre et... autres.

Un peu interloqué, je réplique vivement :

— Quel air voulez-vous donc que je prenne? Si j'avais l'air de ne rien croire, vous seriez le premier à vous dire que je ne crois pas un mot de ce que vous me racontez.

Le prisonnier d'Holloway paraît quelque peu embarrassé par ma logique. J'en profite pour lui dire :

— En présence des dénégations énergiques de certaines personnes, M. Dupas aura peut-être bien de la peine à prouver qu'il a été réellement chargé de la mission qu'il prétend avoir reçue. Car enfin, il avait en poche un mandat d'arrêt contre vous. Il y aura, en somme, toujours la non-exécution de ce mandat qu'il expliquera difficilement.

Visiblement gêné, Arton répond avec un peu de mauvaise humeur :

— Enfin, vous ne pouvez cependant admettre qu'on donne des instructions comme celles-là, par écrit. Et puis, du reste, il y a les télégrammes de M. Soinoury !...

— Peut-être, mais le mandat était bien un ordre écrit.

Arton n'insiste pas. Il reprend la conversation et me fait cet aveu :

— Je sais bien qu'on m'a cherché à un certain moment, mais dans les premiers temps, ce n'était pas sérieux. Et puis, je vous assure que j'étais bien renseigné. Tenez, monsieur Goron, quand vous êtes venu à Londres, en mars 1893, je savais, jour par jour, tout ce que vous faisiez.

— Peste ! vos amis faisaient bien les choses. Je vous assure que je ne puis pas vous en dire autant à votre sujet.

— Que voulez-vous ? poursuit Arton. Je ferai tout mon possible pour ne pas être extradé. Vous comprenez bien qu'il s'agit de ma liberté, et cela vaut la peine qu'on s'en occupe. Si je suis conduit en France, tant pis ou plutôt tant mieux, j'arriverai peut-être à convaincre les juges de mon innocence.

Le syndicat

» Ma femme et mes enfants qui sont admirables pour moi ne se seraient pas conduits comme ils l'ont fait s'ils n'étaient pas persuadés que je ne suis pas coupable. C'est que, voyez-vous, je ne suis plus l'Arton d'autrefois. Depuis trois ans je suis un tout autre homme. Je ne pense plus qu'à gagner le plus honorablement possible ma vie et celle des miens.

» Cette histoire de syndicat est une abominable invention. »

— Puisque vous parlez de cela, permettez-moi de vous dire que les avocats ne plaident pas pour rien.

— Je vais vous dire la vérité : ma défense ne me coûte pas ce qu'on a dit. Ma malheureuse femme et ma mère, qui aime toujours son fils, ont fait flèche de tout bois et ont réuni quelques fonds qui seront employés à payer mes défenseurs.

Nous causons de l'affaire Lefèvre, qu'Arton confirme en tous points en me donnant les détails déjà connus. On produira du reste des témoignages à l'audience de la Haute-Cour à ce sujet. Si M. Lefèvre ne vient pas à Londres, Arton estime que ce sera un tout de plus dans son jeu. Du reste, Arton n'a plus longtemps à attendre. C'est probablement demain jeudi 19 courant, que la cour se réunira pour délibérer s'il y a lieu d'accepter le pourvoi, après examen des pièces.

J'avais demandé un entretien d'une demi-heure. Le temps prescrit est écoulé; un gardien entre pour reprendre Arton.

— Etes-vous satisfait, monsieur Goron ? me demande le gouverneur. Et vous, monsieur Arton ?

Réponse affirmative des deux côtés. On emmène Arton.

GORON.

SÉNAT

Séance du mercredi 18 décembre

Fort belle chambrée. Le public se presse dans les galeries. La tribune de la presse est au grand complet; les couloirs sont encombrés par les hôtes ordinaires du Palais-Bourbon; on remarque nombre de députés.

M. de Lamarzelle est fort entouré, nous l'interrogeons; il nous dit qu'il croit savoir que le gouvernement ne répondra pas à la question, et il nous apprend incidemment qu'il compte reprendre prochainement, devant la haute Assemblée, l'interpellation qui a été faite à la Chambre, afin d'essayer d'établir les responsabilités!

Bientôt le bruit se répand dans les couloirs que l'intervention de l'honorable sénateur du Morbihan n'aboutira pas, et le public ne dissimule pas son désappointement. « Nous aurons eu du monde toute de même, s'écrie gaiement M. Constans. Pour une fois, c'est flatteur ! »

Trois heures. La séance va s'ouvrir : chacun va prendre sa place.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

Eloge funèbre

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai le triste devoir d'annoncer au Sénat la mort de M. Lecler, sénateur de la Creuse, et je me fais l'interprète des sincères regrets que cette perte cause à tous nos collègues. (Assentiment unanime).

LA LETTRE DE M. RIBOT

Demande d'interpellation de M. de Lamarzelle

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Lamarzelle par laquelle il demande à interpeller le gouvernement sur les suites qu'il entend donner à la lettre de M. Ribot demandant une enquête judiciaire sur les actes de M. Dupas, fonctionnaire de la Sûreté générale.

M. DE LAMARZELLE. — Je demande la discussion immédiate.

M. RICARD, garde des sceaux. — Le gouvernement a reçu, en effet, la lettre de M. Ribot dont il est question dans la demande d'interpellation. Une instruction est ouverte, et nous demandons au Sénat de renvoyer la discussion de cette interpellation, jusqu'à ce que cette instruction soit close. (Murmures à droite.)

M. DE LAMARZELLE. — La raison d'ajournement n'est pas valable. (Très bien à droite.) Souvent, on a interpellé le gouvernement sur des questions se rattachant à des instructions en cours. (Nouvelle approbation.)

M. le garde des sceaux aurait-il des scrupules particuliers ? J'en serais étonné (rires à droite), car le dernier cabinet a été justement renversé parce qu'il refusait d'empiéter sur le domaine judiciaire et, dans sa déclaration, le nouveau ministère a promis qu'il agirait en sens contraire. (C'est vrai. Très bien à droite.)

D'ailleurs, si ces scrupules existent, je vais les calmer d'un mot. Mon interpellation ne portera pas sur l'instruction ouverte contre Dupas, mais sur des poursuites que seul le gouvernement peut ordonner.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas le droit de rester sur ce terrain. (Réclamations à droite.)

M. DE LAMARZELLE. — Je me borne à dire que je comprendrais d'autant moins que M. le garde des sceaux persistât à demander l'ajournement qu'un ancien ministre, un président du conseil qui siège parmi nous (mouvement) a le plus vif désir de prendre la parole (hilarité à droite) et je suis sûr que s'il en était besoin, il serait disposé à me prêter son appui pour obtenir la discussion immédiate. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

M. LE GARDE DES SCEAUX, de sa place. — Le gouvernement...

Cris nombreux. — A la tribune ! à la tribune !

M. RICARD. — Le gouvernement maintient sa demande d'ajournement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ajournement à un mois qui est le délai le plus éloigné.

Vote de l'ajournement

L'ajournement à un mois est prononcé. (Violents murmures à droite.)

M. DE LAMARZELLE. — Ils ne perdront rien pour attendre.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local adoptés par la Chambre des députés, entre autres deux portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Landrecies et à l'octroi d'Orchies.

Questions postales

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi portant abaissement à cinq centimes de la taxe supplémentaire de quinze centimes actuellement établie sur les lettres expédiées après les levées générales.

L'article unique est adopté au scrutin à l'unanimité de 221 votants.

Le projet de loi autorisant l'administration des postes à mettre à la disposition du public des mandats-cartes payables au domicile du bénéficiaire.

Les sociétés coopératives de production

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi des sociétés coopératives de production.

Sur la demande de M. de Boisgelin, l'ajournement est prononcé.

M. Morel, rapporteur de la commission des finances, dépose le rapport sur le budget. La discussion est fixée à lundi.

La prochaine séance est donc fixée à lundi, une heure.

La séance est levée à 4 h. 15.

LES LAINES DE BUENOS-AYRES

de la saison 1895-96

La bonne opinion que l'on s'était formée tout d'abord sur les rendements probables du nouveau produit, s'est trouvée en grande partie confirmée par les arrivages jusqu'ici assez importants, et ce sont de nouveau les laines croisées des basses régions du Sud et des côtes de l'Atlantique qui promettent des

BOURSE DE PARIS DU 19 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
100 65	3 0/0	...	...	100 50	100 30	100 35
105 90	3 1/2 0/0	...	...	...	105 85	105 90
...	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
745	Banq. de Paris	...	...	745	737	742
678	Crédit Foncier	...	...	678	677	683
739	Créd. Lyonnais	...	...	745	737	742
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1455	Lyon	...	...	...	1455	1455
1785	Nord	...	...	...	...	1785
...	Panama	...	...	...	...	...
3197	Suez	...	...	3185	3185	3192
61 1/16	Extérieure	...	...	61 1/16	61	61 5/8
84 75	Italien	...	...	84	83 90	84 30
25 3/8	Portugais	...	...	24 1/2	24 1/2	25
102 3/8	Hongrois	...	...	...	102 1/16	102 1/4
515	Egypte	...	...	...	515	513 75
18 65	Turc	...	...	18 70	18 65	18 80
550	Banq. Ottomane	...	...	542 50	542 50	548 75
92 50	Lots turcs	...	...	...	90	90 62
101 25	Russe consolidé	...	...	101 25	101	100 95
88 75	Russe nouveau	...	...	88 70	89 05	88 40
65 60	Russe Orient	...	...	65 50	65 50	65 40
737	Autrichiens	...	...	...	742	737
215	Lombards	...	...	...	...	216
85	Nord Espagne	...	...	...	95	85
420	Saragosse	...	...	...	440	420
590	Méridionaux	...	...	580	590	590
390 50	Rio-Tinto	...	...	390	391 25	390
416 87	Tharsis	...	...	...	415 62	415 62
450	Alpines	...	...	...	452 50	456 25
...	Cables	...	...	...	...	...
485	Impérial	...	...	485	485	505
495	Dynamite	...	...	...	...	485
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
394 25	Tabacs turcs	...	...	390	383 30	386 25
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...

Cours de clôture au comptant du 19 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
100 50	3 0/0	100 50
...	...	...
100 45	3 0/0 amortissable	100 75
105 90	3 1/2 0/0 1893	105 85

BOURSE DE LILLE DU 19 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	...	417	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	501 25	Bains Hillois	...	500
» 68, r. 500	...	512	Union lin. N.	...	140
» 77, r. 500	...	503	Gaz de Wazem	...	516
» 88, r. 400	...	504	Ch. d. fer Econ.	...	495 75
» 84, 4/5	...	406	Denain Anzin.	...	510
» 87, r. 400	...	504	Cambrésin.	...	315
» 93, r. 500	507 50	506 25	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1880	...	41 50	Aniche, 12e	...	8810
Roubaix. 1892	...	503	Anzin, 100e d.	...	4175
Amiens	...	118	Blanzy	...	1850
Dép. du Nord